

Sujet : [INTERNET] PROJET DE CENTRALE D'ENROBAGE À CHAUD - REIMS, NEUVILLETTE - KENTSEL

De : >

Date : 09/07/2023 à 14:13

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du projet de centrale d'enrobage à chaud à Reims, Neuville, porté par l'entreprise KENTSEL.

Nous sommes une famille avec deux enfants (3 ans et un nouveau né) et nous vivons à proximité immédiate du parc Marcel Lemaire et de la zone commerciale St Brice Courcelles.

Nous sommes choqués qu'un tel projet puisse se faire à proximité d'une zone résidentielle (dont des habitations sont en cours de construction) et où se trouve également une école maternelle, une école primaire ainsi qu'un parc comprenant une aire pour les enfants.

Nous sommes bien évidemment **CONTRE** ce projet pour les raisons suivantes :

1- Ce projet ne répond pas à un intérêt général particulier pour la communauté urbaine. En effet, il n'existe aucune nécessité d'une telle exploitation.

2- Pollution et nuisance sur l'environnement :

- Contamination des eaux de pluie,
- Contamination des champs exploités aux alentours,
- En cas d'accident de déversement des hydrocarbures, les polluants intégreront directement la nappe phréatique,
- Par le rejet de fumée, vapeur et polluant dans l'atmosphère, les eaux de pluie seront contaminées et déverseront les substances sur plusieurs kilomètres aux alentours de la centrale,

3 - Incompatibilité du projet avec la politique bas carbone du Grand Reims (vers un territoire exemplaire et contributeur de la neutralité carbone et vers un territoire disposant d'un air sain,

4 - Du choix de la zone d'implantation du projet et des risques pour la santé humaine :

- pollution de l'air extérieur et intérieur où vivent nos **enfants !!** (développement de l'asthme chez les jeunes enfants, maladies et/ou difficultés respiratoires)
- Le benzoapyrène et l'hydrocarbure aromatique sont des cancérigènes avérés,
- le quartier résidentiel est à l'est de la centrale, soit dans le sens du vent,
- contamination des jardins, potagers et vergers,

5 - Augmentation du trafic routier (il est prévu plus de 80 poids lourds par jour !!)

Pour toutes ces raisons et par notre attachement à notre quartier et à notre ville, nous souhaitons que ce projet soit tout simplement annulé.

Sujet : [INTERNET] Proiet de centrale d'enrobage à chaud de bitume Kentsel - Reims

De : > n° [par internet] [sujet]

Date : 09/07/2023 à 15:46

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens à exprimer mon opposition à ce projet qui va à l'inverse des attentes que j'ai sur l'évolution et les alternatives écologiques que nous devons tous porter et inventer.

Le non sens écologique et sanitaire de ce projet m'amène une fois de plus à regretter que Monsieur le maire ne prenne pas assez au sérieux l'avenir des générations futures et la santé de ses administrés. Sa responsabilité est bien sûr engagée.

Cordialement.

Sujet : [INTERNET] Projet centrale à enrobés Kentsel - REIMS

De : > ?

Date : 09/07/2023 à 16:13

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Bonjour,

Nous avons consulté avec beaucoup d'attention le dossier public concernant le projet Kentsel - Reims projeté au lieu-dit "les près de la chaussée". Il y est prévu l'installation d'une centrale d'enrobés proche de mon domicile situé au 16, rue Emile MAUPINOT.

Je suis extrêmement inquiet quant à l'installation d'une telle centrale aussi proche de mon domicile. Je me suis renseigné sur les effets que peuvent produire ces usines sur la vie quotidienne des citoyens vivant à proximité et je peux être que dans l'incompréhension face à une telle construction dans un lieu situé aussi proche d'habitations et d'écoles. Que penser des risques sanitaires générés par l'installation de cette exploitation ?

Un tel projet est selon moi incompatible avec la stratégie bas carbone du Grand Reims adoptée en 2022. Comme précisé dans celle-ci : "La pollution de l'air est un enjeu local dont les effets sanitaires dépendent uniquement de nos émissions de polluants de demain."

Donner l'accord à l'installation d'un tel site est très dangereux et vous êtes, je suis sûr, parfaitement informés des responsabilités que vous prenez.

Merci de l'attention que vous porterez à ces remarques dans l'instruction du dossier.
Cordialement

Sujet : [INTERNET] Centrale enrobées à chaud Reims Neuville

De : >

Date : 09/07/2023 à 16:29

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

La centrale d'enrobées à chaud prévue à la Neuville, près de mon village Merfy, ne doit pas se concrétiser.

Je gère une exploitation viticole bio et en biodynamie dont la moitié de vignes (4,5ha) se trouve à Merfy.

L'implantation de cette centrale sera catastrophique par rapport à la retombée des particules fines qui vont contaminer notre récolte et nos parcelles (même si c'est minime). Toutes ces années de conversion, de changement et d'investissement personnel et financier ne peuvent pas être détruites par cette centrale. Nous nous efforçons de faire notre travail au mieux quitte à perdre du rendement au bénéfice de la qualité. Depuis notre passage en viticulture bio, j'ai pu observer une augmentation effective de la biodiversité sur nos parcelles, je ne souhaite pas du tout que tout cela diminue ou même disparaisse.

Travaillant une grande partie de l'année dehors, je ne souhaite pas non plus être déranger par les odeurs des dégagements de fumée, qui en plus sont probablement cancérigène.

Par ailleurs, j'ai été élue conseillère municipale, au sein de mon village Merfy et pour les habitations plus ou moins rapprochées de cette centrale je souhaite également que cette centrale ne s'installe pas ici.

Pour la santé de nos habitants; pour la préservation de la faune et la flore et de nos zones de biodiversité (dont le site Natura 2000) qui se trouvent à moins de 5km et dont nous savons que les retombées de particules fines cancérigènes peuvent tomber jusqu'à 10km autour du site. Même si vous dites que nous nous trouvons loin et que les vents dominants ne sont pas dans notre direction, nous serons tout de même touchés. Ça ne peut pas être nié!

Je ne comprend même pas qu'on puisse implanter une centrale comme celle là aussi près de la population et encore plus d'une école. C'est un choix catastrophique au niveau sanitaire.

Trouvez un endroit où vous ne gênez ni la faune et la flore, ni la population. J'imagine que ce n'est évident alors si ce n'est pas possible trouver un système pour confiner ses dégagements de fumée et d'odeur ou un système qui n'impacte pas l'entourage ou bien abandonner le projet. Arrêtons de favoriser l'économie au mépris de la santé.

En espérant que ce projet soit abandonné.

Cordialement.

- - -

- - -

f

Sujet : [INTERNET] Projet Kentsel

De : >

Date : 09/07/2023 à 17:59

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Monsieur, Madame

Je viens de lire avec beaucoup d'attention le dossier public concernant le projet Kentsel - Reims projeté au lieu-dit "les près de la chaussée". Il y est prévu l'installation d'une centrale d'enrobés proche de mon domicile situé au 12 rue regnesson

Je suis plus que surpris quant à l'installation géographique d'une telle centrale! Je me suis renseigné sur les effets que peuvent produire ces usines sur la vie quotidienne des citoyens vivant à proximité et je peux être que dans l'incompréhension face à une telle construction dans un lieu situé aussi proche d'habitations et d'écoles. Que penser des risques sanitaires générés par l'installation de cette exploitation ?

De quels droits allez vous faire vivre cela à une grande partie des habitants de reims et alentours ?

Un tel projet est selon moi incompatible avec la stratégie bas carbone du Grand Reims adoptée en 2022. Comme précisé dans celle-ci : "La pollution de l'air est un enjeu local dont les effets sanitaires dépendent uniquement de nos émissions de polluants de demain."

Quels sont vos arguments vis à vis de ce qui se passe actuellement dans notre société et dans le monde face aux problèmes environnementaux, à la réduction de la pollution et à la conservation ou l'amélioration de la santé de ceux qui y vivent? Et mettez cela en rapport avec ce projet svp.

Il en va ici de la santé de nombreuses personnes (physique et mentale au vue de ce que j'ai lu sur L'installation et le fonctionnement de telle centrale)

Donner l'accord à l'installation d'un tel site est très dangereux et vous êtes, je suis sûr, parfaitement informés des responsabilités que vous prenez.

On nous demande d'être de bons citoyens, de bonnes personnes bien sages, bien obéissants, bien soucieux du monde ou l'on vit : trier, réduire nos consommations polluantes, changer de voiture et passer à l'électrique, etc...bref faite attention et bien sûr payer des taxes environnementales encore et encore .

Et de l'autre côté on va autoriser cela ?

Si c'est cela ne comptez plus sur moi vous nous aurez donné une fois de plus la démonstration qu' il n'y a plus aucun sens et logique à tout les discours entendus.

A bon entendeur.

A

Sujet : [INTERNET] Dossier KENTSEL consultation publique

De : >

Date : 09/07/2023 à 18:58

Pour : <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

La lecture des documents sur le projet d'implantation d'un broyeur concasseur, d'une centrale d'enrobés à chaud, d'une centrale à béton et d'un centre de tri de déchets du BTP au lieu-dit « Les prés de la Chaussée » après la réunion publique du 30 juin 2023, soulève de nombreuses questions, la principale étant son emplacement. En effet, si le dossier stipule que la zone du projet ne se trouve ni en zone urbaine, ni dans des espaces naturels protégés, sa localisation à moins d'un kilomètre de l'une comme de l'autre fait que son impact sera aussi important, en cas d'émission d'un nuage toxique, que si elle était à l'intérieur.

En effet, le choix du lieu, du fait des vents dominants Sud Ouest -Ouest, est préjudiciable non seulement à la zone classée ZNIEEF II et à la santé des habitants du quartier de la Neuville en cas d'un dysfonctionnement des dispositifs de sécurité lors d'émissions de vapeurs ou de vapeurs toxiques. De même, en cas d'accident d'exploitation, notamment d'incendie conséquent et en raison des matières toxiques présentes sur le site, la question d'une évacuation ou d'un confinement dans le cadre du principe de précaution se posera rapidement pour le centre commercial de Saint-Brice Courcelles. Cet établissement recevant du public pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes est, en effet, situé à moins de 500 mètres de cette installation classée ICPE. Cette action sera aussi nécessaire pour les écoles et les habitants du quartier de la Neuville.

En outre, dans un rayon d'un kilomètre, il existe le complexe sportif « les Eglantines » comprenant dix terrains de foot. Pour l'entraînement des joueurs, enfants, adultes et lors des rencontres sportives, il est nécessaire et primordial d'avoir un air sain, voire sans odeurs. En raison des contacts avec le sol, le gazon devra être exempt de toutes particules pouvant contaminer la peau.

Longtemps décriée par des feux réguliers de pneus ou d'autres produits pour récupération des métaux, cette zone avait retrouvé une certaine sérénité, d'une part par un aménagement de chemins piétonniers, le passage des pèlerins via la Francien GR 145 à 700 mètres, la voie verte GR 654 à 500 mètres (informations non mentionnées dans le dossier), et dans le futur un aménagement des berges de la Vesle et l'implantation d'un terrain de camping au lieu-dit « château de la Malle » distant de 1,5 km.

Sur l'étude du dossier d'enregistrement ICPE, la rédaction réalisée par la société SOCOTEC en date du 18 juillet 2022 amène les observations suivantes :

Page 20 & 5.3.2.2 « Pouvant être configuré pour de la production de granulats, le broyeur concasseur envisagé est donc adapté aux recyclages des gravats attendus sur le site ».

Page 28 & 5.3.4.1 « Une activité de collecte type déchetterie professionnelle destinée à des professionnels désireux d'apporter directement leurs déchets sur le site, une activité de transit et de regroupement des déchets collectés en bennes sur les chantiers. Les déchets inertes (gravats) seront stockés dans le bâtiment. Les autres alvéoles, destinées aux refus de tris des déchets non dangereux ne seront pas couvertes. Des zones de stockage de refus des tris sont prévues à l'extérieur du bâtiment ». Cette déchetterie professionnelle recevra t'elle des déchets (gravats, fraisats ...) contaminés par des matières caoutchoutées, amiantes, métaux ? Pourrions nous avoir des granulats contaminés dans la fabrication des enrobés à chaud ?

Page 45 & 9.2.2.3.2 « Les eaux pluviales ayant raviné sur les surfaces imperméabilisées des zones de refus de tris (non couvertes) seront dirigées vers un séparateur-hydrocarbure pour traitement avant de rejoindre le bassin d'infiltration de 2253 m³ ». Le dimensionnement et la capacité de traitement de ce dispositif sont-ils bien adaptés pour l'ensemble des zones de refus des tris ? Certaines matières nocives ne risquent-elles pas de se retrouver rapidement dans le milieu naturel ?

Trafic routier : page 53 « ainsi la circulation des poids lourds liée au fonctionnement du site pourrait sensiblement accroître les bouchons ou ralentissement déjà constatés dans le secteur ». Le lieu

d'implantation de ce projet, hormis une augmentation du flux de la circulation routière, majore le risque encouru par les riverains par le passage de transport de matières dangereuses dans une zone urbaine. La largeur du pont au dessus du canal ne permet pas le croisement de deux véhicules. Aussi, aujourd'hui, un passage de circulation prioritaire a été défini. Toutefois, ce franchissement reste dangereux du fait d'une mauvaise visibilité des véhicules qui arrivent dans le sens opposé.

Pour la défense contre l'incendie, je constate que les 3 bâches (citernes incendies) de 120 m³ prévues sont situées l'une à côté de l'autre et trop proches du bâtiment (15 m). En effet, à 15 mètres, leurs abords seront impactés par les fumées, et de ce fait, leur utilisation sera compliquée voire dangereuse pour les sapeurs- pompiers. De même, l'aire d'aspiration réservée aux engins se trouve, elle aussi, dans un endroit fortement concerné par les fumées en cas d'incendie, sur les zones recensées avec ce risque (sous les vents dominants) dans le dossier. Ce choix est discutable. Les bâches devraient être réparties de manière judicieuse sur le site.

En espérant avoir retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

1

Sujet : [INTERNET] Centrale enrobage projet Reims la neuville

De : >

Date : 09/07/2023 à 22:09

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Bonsoir Madame, Monsieur,

Je suis Jean-Baptiste Soulier, résident et élu municipal dans la commune de Saint-Thierry.

Nous disposons d'un espace aux portes de Reims avec des surfaces agricoles, vinicoles et des bois. Il existe une faune et une flore importante notamment proche du futur site de cette centrale d'enrobage. On y observe des chevreuils, faisans et des sangliers la nuit. De plus, plusieurs colonies de tourterelles y sont installées depuis des années.

Je m'interroge sur cette implantation aux portes de Reims pour les raisons suivantes:

- Faunes et flores présentes qui vont être perturbées.
- Rejet de fumée en sortie de cheminée qui n'est plus la seule norme à prendre en considération dans l'environnement.
- pollution aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui restent dans l'air pendant plusieurs jours et notamment par la présence du canal qui est un capteur naturel de ces substances.
- Pollution aux odeurs fortes sur plusieurs kilomètres.
- Présence d'une source naturelle qui passe sous le site de la futur centrale.

Je m'interroge aussi sur le nombres d'emplois créé qui est en dessous du projet initial.

Enfin, il est évident que la législation avec l'arrêté du 9 avril 2019 définit l'ensemble des dispositions pour ce type de centrale et notamment au niveau des odeurs.

Je regrette que l'état impose ce type de centrale aux portes d'une capitale mondiale du vin et au cœur d'un environnement naturel déjà bien fragilisé. Il est évident qu'une action en justice sera menée si le projet va au bout.

Je demande une étude d'impact environnemental et sanitaire complémentaire. De plus, pourriez-vous m'envoyer le projet technique pour étude.

Cordialement,

-

Objet : Projet d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud située Chemin de Merfy Lieu-dit Les Prés de la Chaussée à Reims.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation publique ouverte jusqu'au 10 juillet 2023, je me permets de vous écrire afin d'exprimer mon profond désaccord quant à l'implantation prévue d'une centrale d'enrobage à chaud située Chemin de Merfy au Lieu-dit « Les Prés de la Chaussée » à Reims.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner les inquiétudes majeures concernant la pollution de l'air. Les centrales d'enrobé de bitume et de béton sont connues pour émettre des composés organiques volatils, des quantités significatives de particules fines et de gaz toxiques tels que le dioxyde de soufre (odeur d'œufs pourris, comme disent les anciens du quartier, « La Neuville, c'est le trou du cul du monde ... en aurons-nous la confirmation d'ici peu ? ». Ces substances peuvent avoir des effets néfastes sur la santé respiratoire, en particulier chez les enfants souffrant de plus en plus d'asthme dès leur plus jeune âge et les personnes âgées qui sont plus vulnérables.

Centrale proche des infrastructures fréquentées par la population, comme le terrain de sport des Églantines sous les vents dominants à moins de 800 mètres, l'école primaire et élémentaire à moins d'un kilomètre, le très fréquenté parc public Marcel Lemaire par les très jeunes et très anciens à moins de 600 mètres, le harras des écuries de la Malle à 900 mètres, un Etablissement recevant du public, l'hypermarché Leclerc situé à 368 mètres comme mentionné dans le dossier d'enregistrement porté par l'entreprise KENTSEL page 71, ce même document page 10 qui fait seulement état de La première habitation (groupe de 5 maisons isolées au lieu-dit « la ferme de Baslieux) se situe à 520 mètres, à l'Ouest du projet, dossier qui se garde bien de ne pas mentionner ou faire figurer sur ces schémas le quartier de La Neuville, comme par exemple page 12, les premières maisons du quartier « la canetière » de la Neuville à moins de 700 mètres à l'est .

Toutes ces proximités soulèvent des préoccupations supplémentaires. Les émissions potentielles de poussières et de gaz toxiques pourraient entraîner une dégradation de la qualité de l'air dans ces zones, mettant ainsi en danger la santé et le bien-être des résidents locaux, ainsi que des visiteurs, sans oublier la dégradation de la valeur des biens immobiliers.

En outre, il est important, Monsieur le Maire de REIMS, de noter que le petit ferrailleur mentionné dans la presse locale du journal l'union du vendredi 30 juin 2023 ne peut être comparé à une centrale d'enrobé de bitume et de béton en termes de niveau de pollution. Les deux activités peuvent avoir des impacts environnementaux, mais il est essentiel de prendre en considération l'échelle et l'intensité de ces impacts. Une centrale d'enrobé de bitume et de béton, en raison de sa taille et de son fonctionnement, a le potentiel de générer des émissions beaucoup plus importantes et durables, ce qui en fait une préoccupation majeure pour la santé publique et l'environnement.

N'oublions pas que par le passé « le petit village de la Neuville a été victime des odeurs des eaux vannes, des bruits assourdissants des mirages de la BA112, tout ceci semblait se réguler, hormis les odeurs de fientes de poules pendant les épandages.

On ne peut ignorer les conséquences sur la santé des hommes. Je suis un produit de cette société qui depuis plus de 70 ans crée des nuisances préjudiciables à la vie sur notre planète. Alors arrêtons le " massacre". J'ai 65 ans, j'ai eu des soucis cardiaques et pulmonaires, je ne veux pas ça pour mes petits-enfants.

Messieurs, Mesdames, n'oubliez pas que **de telles installations semblent incompatibles avec la stratégie bas carbone du Grand Reims adoptée en 2022, je cite un passage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et un de la Stratégie bas carbone du Grand Reims :**

- **« Pour y faire face, une mobilisation très forte est indispensable pour agir sur trois aspects essentiels. Le premier enjeu est celui de l'atténuation. Il s'agit de s'attaquer aux causes du changement climatique dont il est acquis qu'il est directement lié aux activités humaines. C'est donc par une profonde transformation de ces activités que l'on pourra stopper une évolution climatique et environnementale qui est désormais une tendance lourde. Il s'agit de réduire aussi fortement que possible les émissions de gaz à effet de serre liés aux grandes familles de l'activité humaine : production industrielle, transport, logement, énergie, agriculture et modes de consommation dans la vie quotidienne ... »**
- **« Mais la stratégie bas carbone contribue aussi et surtout à l'amélioration immédiate de la qualité de vie et de la santé des habitants du Grand Reims par l'amélioration ... »**

Merci à tous d'agir en conséquence et de respecter vos engagements « en vous opposant à ce projet.

Dans le cas contraire, merci de certifier qu'un processus de surveillance très régulier des rejets de fumées et de particules sera assuré par un organisme indépendant du groupe propriétaire de l'entreprise et que tout dépassement des normes génèrera instantanément l'arrêt immédiat du processus industriel.

Je vous remercie sincèrement d'avoir pris le temps de me lire, et de prendre en considération nos préoccupations et de mener une réflexion approfondie sur la nécessité de ce projet. Je suis convaincu que, ensemble nous avons le pouvoir de nous mobiliser pour assurer à nous-mêmes, nos enfants et générations futures une planète habitable, respirable et protectrice du vivant dans sa globalité.